

LES LANGUES – NOTRE ATOUT L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES EN QUESTION

Une révision de notre politique linguistique est-elle nécessaire?

Absolument!

Pour les jeunes issus des écoles luxembourgeoises, le trilinguisme en plus de la langue maternelle est un atout formidable et en même temps un casse-tête inextricable.

Actuellement nous nous interrogeons sur notre enseignement des langues. Arrivons-nous encore à garder le cap entre les exigences légitimes auxquelles doivent répondre nos meilleurs élèves et les contraintes que nous imposons à tous les autres ? L'enseignement des langues contribue-t-il encore à maintenir la cohésion d'une société devenue résolument multiculturelle ? Sommes-nous encore en mesure de procurer aux élèves les compétences requises pour développer la compétitivité de notre force de travail concurrencée par l'afflux de demandeurs d'emploi de la grande région ou de l'étranger ? Le débat qui confrontera nos ambitions à nos forces et nos faiblesses ne sera pas facile. D'autant plus qu'il touche non seulement à la façon dont nous enseignons les langues, mais également à la façon dont nous concevons notre identité.

Les améliorations nécessaires et les adaptations possibles

La solution n'est pas de limiter la possibilité d'apprendre les langues, ni de faire baisser le niveau, mais de réformer l'enseignement en tenant compte des difficultés réelles qu'il y a à apprendre trois langues vivantes selon des normes et des exigences semblables, quelles que soient les capacités des enfants et quels que soient les objectifs qu'ils se sont fixés.

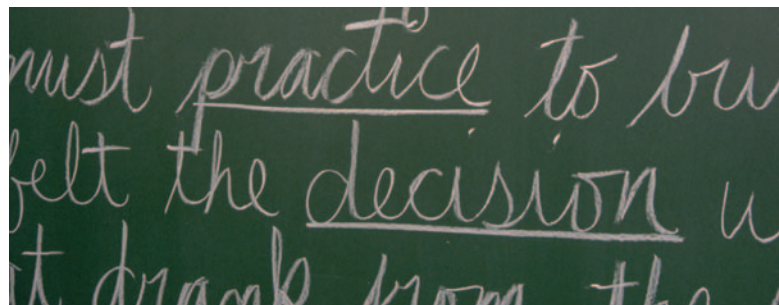
1^{re} étape: L'audit linguistique fait par le Conseil de l'Europe

Avant de nous atteler à cette tâche, il nous a semblé primordial de faire un état des lieux et de nous faire conseiller par des experts de la Division des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe, pour établir le **profil de notre politique éducative linguistique**. C'est une forme d'audit, qui nous permet d'entreprendre une réflexion sur notre politique dans l'esprit d'un dialogue avec les experts et avec l'objectif de définir les évolutions possibles de la future politique linguistique dans nos écoles.

Le processus d'établissement du profil linguistique prévoit plusieurs phases :

* nous avons demandé au Centre d'études sur la situation des jeunes en Europe (CESJE) de rédiger un rapport national présentant une vue d'ensemble sur l'importance et l'utilisation des langues dans le pays, sur la perception du public et sur la façon dont ces mêmes langues sont enseignées et évaluées. Une version provisoire a été remise aux experts du Conseil de l'Europe, la version définitive sera publiée en novembre 2005;

* les experts du Conseil de l'Europe ont visité pendant une semaine au mois de juin des cours dans des écoles primaires, des lycées et des lycées techniques et se sont entretenus avec des représentants de la société civile afin d'avoir leur point de vue sur la situation linguistique du pays.



Ils ont ainsi interrogé des enseignants responsables des programmes scolaires, des associations d'enseignants, des formateurs d'enseignants, des élèves, des parents d'élèves, des représentants du monde du travail, de la politique, du ministère de l'Éducation, et des étrangers résidant et travaillant dans le pays.

* sur la base des informations collectées les experts sont actuellement en train de rédiger leur rapport qui sera discuté début décembre à l'occasion d'une table ronde.



2^e étape: **Le débat sur les orientations à donner à l'enseignement des langues**

Le débat sera lancé au début de l'année 2006 à l'occasion de la présentation du **profil de notre politique éducative linguistique** par le Conseil de l'Europe.

Les compétences en langues de nos bacheliers

Au mois d'octobre, un échantillon de nos futurs bacheliers participe au Test de Connaissance du Français. Ce test, qui donnera aux élèves participants une attestation officiellement reconnue, sert surtout à évaluer leurs compétences dans les 4 domaines définis par le Cadre commun de référence pour les langues élaboré par le Conseil de l'Europe : lire, écouter, parler et écrire.

Dans une deuxième phase les compétences en allemand et en anglais seront testées. L'objectif visé est de vérifier si les compétences correspondent aux exigences de nos pays partenaires en matière de capacités linguistiques pour l'accès aux études universitaires dans ces pays.

Le Cadre commun de référence pour les langues

De quoi s'agit-il? Le Conseil de l'Europe a établi un descriptif de ce que les apprenants d'une langue doivent apprendre afin de l'utiliser dans le but de communiquer. Chaque cadre décrit cinq compétences: écouter, lire, parler librement, dialoguer, écrire et distingue trois niveaux: utilisateur élémentaire, utilisateur indépendant et utilisateur expérimenté. L'apprenant, l'enseignant et l'évaluateur y trouvent une progression claire et détaillée qui leur permet de suivre les progrès de l'apprentissage.

Structurer l'enseignement de la grammaire au cycle inférieur de l'enseignement secondaire

Un groupe de travail issu de la Commission nationale des programmes de français est en train d'élaborer un manuel de grammaire pour le cycle inférieur de l'enseignement secondaire. Grâce à la collaboration avec une grande maison d'édition dans le domaine de l'enseignement du français langue étrangère, l'accent sera mis sur l'acquisition de savoir-faire et de contenus grammaticaux en relation avec l'utilisation pratique du français contemporain.



NEWS FLASH

*** Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA) *** La Cellule d'accueil scolaire mise en place au ministère offre aux élèves nouveaux arrivants une information en différentes langues sur l'école luxembourgeoise. Pour faciliter l'insertion scolaire des élèves de plus de 12 ans, un dossier scolaire est établi permettant de les guider vers un lycée correspondant à leur profil. Des supports et outils pédagogiques sont proposés aux enseignants qui accueillent ces élèves. Pour plus de renseignements: Tél.: 478-5277; www.education.lu/etrangers

*** Formation continue des enseignants *** Les priorités de la formation continue pour l'année scolaire 2005-2006 concernent notamment la pédagogie différenciée, la remédiation ainsi que la communication interne et externe, y compris la promotion du dialogue avec les parents. Au 1^{er} septembre 2005, 970 participants (785 enseignantes et 185 enseignants) se sont inscrits, le nombre total des participations s'élevant à 2504. 530 inscriptions se réfèrent à des formations qui ont eu lieu du 31 août au 15 septembre 2005 pour préparer notamment la rentrée scolaire. Dans le souci de garantir une formation de qualité, l'équipe 'Formation continue' du SCRIPT vous invite à la contacter pour toute information et suggestion: www.focoweb.script.lu; tél.: 478-5966; petry@men.lu

POURQUOI INTRODUIRE LA NOTION DE COMPÉTENCES DANS L'ENSEIGNEMENT AU LUXEMBOURG?

Être compétent c'est savoir agir, pouvoir agir et vouloir agir pour être performant. Un élève a acquis une compétence s'il est capable de mobiliser et de combiner un ensemble de ressources comme des connaissances, des savoirs et des qualités pour réaliser, dans un contexte particulier, des activités afin de produire des résultats scolaires satisfaisant à des critères établis au préalable. La conception de l'enseignement en classe et de l'apprentissage des élèves sur la base d'une logique de compétences n'exclut pas une prise en compte des savoirs, bien au contraire. Les connaissances et les savoir-faire ne prennent leur véritable valeur que s'ils sont disponibles au bon moment et parviennent à tenir compte d'une situation précise.

Une compétence de base est une compétence essentielle, nécessaire à l'individu pour que ce dernier soit en mesure de se développer et d'être fonctionnel dans les situations de sa vie quotidienne et professionnelle.

Le référentiel de compétences permet de décrire les compétences qu'un élève est censé avoir acquis à différentes étapes-clé. Il répond à la question: «Qu'est-ce qu'un élève doit savoir et savoir faire à un moment donné de son parcours d'apprentissage ?»

Deux volets étroitement liés à celui de compétence sont ceux de **l'autonomie** et de **l'évaluation** parce que la compétence ne peut se développer que si l'acteur dispose d'une marge d'initiative qui lui permet de prendre des décisions sur la base de réflexions personnelles et individuelles. De même que l'enseignant devra accorder un espace de liberté à l'élève à travers sa plus grande responsabilisation, le système scolaire n'a pas intérêt à tout prescrire aux écoles, mais devra accorder une certaine autonomie pédagogique et organisationnelle pour leur permettre de concevoir un enseignement qui vise les objectifs fixés par le référentiel de compétences.

L'école pour cela, en tant qu'organisation apprenante, est en évolution constante. Elle devra prendre conscience de ses propres forces et faiblesses, apprendre à gérer ses propres pratiques et se doter d'outils et de méthodes diagnostiques en prenant appui sur l'expertise collective de tous ses acteurs. Ce faisant, elle deviendra plus efficace dans la réalisation des objectifs éducatifs ambitieux. Elle participera aussi plus intensément à améliorer le système éducatif luxembourgeois dans l'optique de la réalisation des objectifs de Lisbonne.

L'avantage d'un enseignement qui se réfère à un référentiel de compétences est que l'on s'intéresse plus à ce que l'élève apprend à réaliser moyennant une approche qui évalue l'«**output**». Le système traditionnel se caractérise par une approche de type «**input**», où l'attention porte sur ce que l'on enseigne à l'élève. Le passage à un enseignement par compétences devra permettre à l'élève de mieux mobiliser, dans des situations variables, les savoirs et savoir-faire acquis.

Le rôle de l'enseignant change également. Expert en savoirs, l'enseignant devient ainsi spécialiste des apprentissages. Tout en responsabilisant davantage l'élève, il favorisera la réflexion autonome, l'esprit critique et l'initiative personnelle des disciples. On arrivera ainsi à une compréhension et une assimilation en profondeur des savoirs et savoir-faire qui permettront un transfert durable dans d'autres situations.

RÉSERVE D'ASSISTANTS PÉDAGOGIQUES

Le ministère projette de créer une réserve d'assistants pédagogiques à laquelle pourront être admis des chargés de cours engagés actuellement à durée déterminée, qui remplissent les conditions prévues par le projet de loi.

Ainsi des contractuels temporaires qui contribuent à faire fonctionner l'enseignement dans une période de pénurie d'enseignants pourront être régularisés.

Le projet qui a été déposé à la Chambre des députés prévoit toutefois que les leçons disponibles devront toujours être attribuées en priorité aux enseignants certifiés.

QUOI DE NEUF 01 SUR LES RAILS DE L'ÉDUCATION NATIONALE?

Partager avec vous les informations de l'Éducation nationale et les sujets qui nous tiennent particulièrement à cœur – telle est l'idée à la base de cette nouvelle lettre d'information. Chaque trimestre scolaire, EDUNews vous renseignera, en quelques pages seulement, sur l'essentiel des faits et des projets.

Ce numéro vous est adressé à titre de première édition – **si vous souhaitez recevoir EDUNews régulièrement**, merci de communiquer votre nom, adresse et matricule national ainsi que l'ordre d'enseignement dans lequel vous enseignez (préscolaire, primaire ou postprimaire) par courrier électronique à edunews@men.lu ou par fax au 478-5146.

Je vous souhaite une excellente lecture!

Mady Delvaux-Stehres
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

CRÉER UNE ÉCOLE PRIMAIRE DE LA RÉUSSITE

Un nouveau projet de loi réformant l'enseignement primaire sera soumis en automne aux partenaires scolaires. Créer une école de la réussite pour tous les enfants, quels que soient leurs origines socioculturelles ou -économiques, leurs progressions individuelles et leurs talents, en constitue l'objectif principal. Pour cela deux changements structurels majeurs sont prévus:

1. l'organisation en cycles remplace celle en années d'études. Un cycle constitue un continuum pédagogique d'une durée de deux années, à l'intérieur duquel l'élève parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme de progression individuel. Les élèves en difficultés d'apprentissage peuvent parcourir le cycle en trois années, profitant des mesures de remédiation adaptées à leurs besoins. Un cycle peut aussi être parcouru en une année s'il s'avère, au cours de cette année, que l'élève

maîtrise déjà les connaissances et les compétences qui ne sont requises qu'à la fin du cycle. Des socles de compétences sont fixés pour chaque fin de cycle, vers lesquels les enseignants dirigent progressivement les élèves.

2. l'organisation d'un partenariat au niveau de chaque école est un autre élément majeur de la révision de la loi de 1912. Pour les enseignants, il se concrétise par le développement de l'école et la promotion du travail en équipes. Il est prévu de constituer dans chaque école un comité d'école, une équipe d'enseignants qui participe à la gestion et au développement de l'école; le président du comité d'école assume le rôle d'animateur du comité et d'interlocuteur principal des partenaires scolaires.

Afin de donner aux parents la possibilité de participer à la vie de l'école, les parents d'élèves élisent leurs représentants qui constituent un comité des parents.

CHIFFRES-CLÉS

NOMBRE D'ÉLÈVES / D'APPRENANTS INSCRITS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2005-2006

Éducation précoce	3.413
Éducation préscolaire	10.674
Enseignement primaire	33.327
Enseignement secondaire	11.272
Enseignement secondaire technique	23.296
Éducation différenciée	730
Écoles non-subsventionnées et internationales	6.258
Centre national de formation professionnelle continue	4.000
Formation des adultes / Centre de langues	13.500
Total des apprenants	106.470

NEWS FLASH

* Nouveau Service de la reconnaissance des diplômes *

Depuis la fin de l'année scolaire 2004-2005, un nouveau Service de la reconnaissance des diplômes fonctionne au ministère. Le Service a notamment pour mission d'assurer l'accueil et l'information du public et de préparer les reconnaissances de diplômes, certifications et qualifications étrangers. Pour plus d'informations: www.men.lu

* Cours de portugais dans l'enseignement secondaire *

Depuis la rentrée 2005-2006, des cours à option de portugais pour débutants sont offerts à partir des classes de IIIe dans les lycées suivants: Lycée de Garçons Luxembourg, Lycée de Garçons Esch-sur-Alzette et Lycée classique de Diekirch.

